

Assemblée générale (séance administrative) 2022 du 15 juin 2022 à St-Gall

Une traduction simultanée allemand-français et français-allemand est offerte.

Outre la participation personnelle sur place, il est également possible de participer par vidéoconférence.

Ordre du jour

- 1. Ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 juin 2021**
- 3. Rapport annuel du président (y.c. rapport de la commission de formation postgraduée)**
- 4. Comptes annuels 2021 incl. rapport des vérificateurs, décharge / budget 2022, Cotisation annuelle 2022**
- 5. Rapports des commissions**
 - Formation continue
 - Qualité
 - Tarifs
- 6. Élections**
 - Vote de confirmation du comité
 - Remplacement de Jürg Schwitter; candidat: Tobias Rutz, Lausanne
 - Election de la vice-présidente 2022-2024 : Béatrice Veragut Davies, Genève
 - Election du président 2022-2024: Richard Kobza, Lucerne
 - Vote de confirmation des vérificateurs des comptes : Sandra Torti, Berne; Patrick Monnier, La-Chaux-de-Fonds, Dr. Röthlisberger AG, Berne
- 7. Admission de nouveaux membres**
- 8. Manifestations**
 - Assemblée annuelle commune SSC/SSCC – SSP/SST, 21. – 23.6.2023 Bâle
 - Assemblée Générale SSC, 21.6.2023, Bâle
 - 30ème cours d'échocardiographie clinique de Lucerne 18. – 19.1.2023
- 9. Divers**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et à celles qui ont rejoint l'assemblée générale hybride par zoom.

Scrutateurs : Pierre Monney et Tobias Rutz sont confirmés tacitement comme scrutateurs.

- 1. Ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé sans opposition.
- 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 juin 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans opposition

3. Rapport annuel du président (y inclus rapport de la commission de formation postgraduée)

Rapport annuel du président : le président explique qu'il avait fait des promesses et qu'il doit maintenant rendre compte de ce qu'il a tenu. C'est sous la présidence de M. Zellweger qu'a commencé la réflexion sur le thème des formations approfondies, et c'est sous la présidence de G. Pedrazzini que la stratégie 2020-2025 de la SSC a été développée et que la cohésion au sein de la société de discipline médicale a été mise au premier plan. F. Tanner a perçu la stratégie de la SSC comme une mission, à partir de laquelle se sont développées des activités dans la formation postgraduée (révision du programme de formation postgraduée en cardiologie et introduction d'Entrustable Professional Activities en collaboration avec l'ISFM, médiateur, qualifications supplémentaires en cardiologie), la formation continue (augmentation du nombre de membres titulaires d'un diplôme de formation postgraduée valable), la qualité (développement du registre), le congrès (nouveaux formats, plus de "case-based learning").

Formation postgraduée: F. Tanner a dû développer le Core Curriculum pour l'ESC ; cela a ouvert la possibilité de le transposer en Suisse. Le programme de formation postgraduée révisé entrera en vigueur le 01.07.22. Le programme s'appuie sur les Entrustable Professional Activities (EPA), un format évolutif. Nous avons le premier programme de formation continue en Suisse entièrement basé sur les EPA et approuvé par l'ISFM. MiniCex & DOPS, les évaluations basées sur le poste de travail qui existaient jusqu'à présent, sont remplacées par des EPA. Les chiffres ont pour l'instant un caractère justifiable, mais à l'avenir, ils n'auront plus qu'une valeur indicative. Pour que le système avec les EPA fonctionne, notamment avec des évaluations journalières dans le quotidien clinique, la SSC a décidé d'acquérir l'application prEPArD. L'idée est d'effectuer des évaluations régulières et de fournir un feedback régulier aux stagiaires - precision learning. 5 cliniques pilotes (Cardiocentro, HUG, Inselspital Bern, KSSG, USZ) participent à la phase pilote, évaluent leurs stagiaires au moyen d'EPA, disposent de l'application et l'utilisent. En outre, un échange a lieu par chat WhatsApp et des réunions mensuelles par Zoom. Les stagiaires et les formateurs peuvent chacun en apprendre davantage. La SSC dispose désormais d'un bon programme de formation continue moderne, qui définit l'ensemble de l'activité clinique du cardiologue généraliste et qui peut optimiser l'apprentissage régulier grâce à des feedbacks ciblés.

Mais il y a maintenant un problème : une compétence de niveau 5 n'est pas exigée dans tous les EPA. Or, pour une compétence cardiologique globale, c'est-à-dire pour répondre aux attentes du patient, une compétence de niveau 5 est nécessaire dans tous les EPA requis pour la prise en charge des patients. Il existe donc une lacune dans la compétence clinique. Pour la combler, il faut créer des qualifications supplémentaires en tant qu'objectif de formation postgraduée complémentaire (formations approfondies) - après de nombreuses années de discussions nous avons abouti à un consensus. Le président remercie en particulier le SCCP pour la discussion constructive de ces dernières années.

Au bout de 6 ans, tous les candidats à la formation postgraduée devraient pouvoir obtenir de par la loi le titre de spécialiste en cardiologie. Mais après 5 ans de formation postgraduée, il est déjà possible de passer à une activité dans un domaine de formation approfondie. Il est donc désormais possible de créer des formations approfondies en cardiologie invasive (toutes les compétences nécessaires au laboratoire de cathétérisme cardiaque) et en électrophysiologie invasive (toutes les compétences nécessaires au laboratoire d'électrophysiologie). Ce processus est mené par les groupes de travail en collaboration avec le comité directeur. La discussion sur d'autres formations approfondies doit être abordée avec prudence et ne fait que commencer. Le président appelle à la prudence, car les formations approfondies comportent également des risques pour la prochaine génération de cardiologues, par exemple des répercussions tarifaires.

C'est pourquoi il est d'avis que pour les prochaines années, nous introduirons simplement un troisième point fort "cardiologie non invasive", qui sera toutefois hétérogène et représentera différentes pistes dans le cadre de la cardiologie non invasive. En tant que past-président, F. Tanner se charge de développer ces trois formations approfondies pour les deux prochaines années.

European Exam in Core Cardiology: les candidats suisses se situent dans la moyenne supérieure et la plupart d'entre eux ont réussi.

POCUS: la SSC s'engage au sein de la SSUM concernant l'attestation de formation complémentaire en échographie Point of Care (POCUS). La SSC a élaboré une prise de position sur le rôle des cardiologues dans la formation continue et l'assurance qualité de POCUS. La SSC est d'avis que les cardiologues devraient participer à l'enseignement, notamment pour enseigner en quoi consiste l'échographie cardiaque focalisée et quelles en sont les limites. L'enseignement devrait être dispensé exclusivement dans le cadre de l'utilisation du POCUS (c'est-à-dire aux urgences, aux soins intensifs et en salle d'opération).

De nombreux objectifs de la formation continue ont donc été atteints. L'ombudsman n'a pas encore été mis en place, le sujet sera repris lorsque davantage de ressources seront disponibles.

Formation continue: Le nombre de cardiologues titulaires d'un diplôme de formation continue a pu être augmenté à plus de 90%, les ESC Guidelines sont envoyées chaque année aux membres, le cours Echo a été ancré en tant que manifestation de formation continue de la SSC.

Qualité: le président renvoie à la stratégie qui exige la promotion de registres de qualité, qui mettent l'accent sur la qualité des indications et des résultats.

Congrès: de nouveaux formats comme l'apprentissage par cas et les sessions Guidelines into practice seront testés cette année.

Fondation Suisse de Cardiologie (FSC) : merci aux nombreux membres de la SSC qui s'engagent pour la FSC et participent aux tâches les plus diverses. Il y a beaucoup de nouvelles brochures et d'autres informations pour les patients, qui sont publiées en accord avec la commission qualité de la SSC. Il existe aussi depuis peu un conseil des personnes concernées, initié par Matthias Wilhelm.

La **communication** se fait aujourd'hui presque exclusivement par e-mail. Le comité a décidé de renoncer à une collaboration coûteuse en ressources avec la EMH concernant la Cardiovascular Medicine, qui n'est donc plus l'organe de communication officiel de la SSC. Nous nous appuyons donc sur les e-mails et notre site Internet, qui sera bientôt entièrement remanié. Les résumés du congrès sont publiés dans le Swiss Medical Weekly, qui est indexé dans Pubmed et qui présente un facteur d'impact.

FMCH : La SSC est membre de l'association faîtière depuis plusieurs années. La FMCH s'engage presque exclusivement dans le domaine des forfaits ambulatoires. Nous tenons à remercier Tomoé Stampfli, qui nous a représentés au sein du comité de la FMCH, et Christophe Wyss, qui nous a représentés au sein de la commission tarifaire de la FMCH. Fin 2021, le comité directeur a toutefois dressé un bilan décevant et a décidé, après un entretien infructueux avec le président de la FMCH Michele Genoni et le directeur Stefan Zindel, de mettre fin à notre affiliation à la FMCH. Selon le contrat, celle-ci sera effective à la fin du mois de juin 2023.

Groupe de travail "Définition des besoins quantitatifs en cardiologues en Suisse". Ce groupe, mandaté lors de la dernière assemblée générale, a été constitué. Le SCCP y est bien représenté. Une enquête a été menée en janvier, qui a montré que le sujet est perçu de manière très hétérogène en Suisse et qu'il existe de grandes différences régionales (besoins en termes de nombre de cardiologues). Il est donc nécessaire d'agir au niveau cantonal, notamment parce que c'est là que se fait la régulation. Le groupe a également eu un entretien avec l'OBSAN (Observatoire de la santé), qui a été chargé par la Conférence des directeurs de la santé de prévoir les effectifs et les besoins en cardiologues pour les prochaines années. Ces calculs sont très imprécis - il s'agit d'une approche technocratique basée sur des modèles mathématiques. Les prévisions présentent une dispersion considérable et les bases sont souvent peu solides. Cependant, ces chiffres seront certainement utilisés par les cantons comme base pour orienter les autorisations d'établissement. A Bâle et dans d'autres cantons, le nombre de cardiologues a déjà été réglementé. Il est également intéressant de noter qu'en Suisse, seuls 25% des cardiologues ont suivi à la fois leur formation de base et leur formation continue en Suisse, 25% ont suivi leur formation continue mais pas leur formation de base en Suisse et 50% ont suivi à la fois leur formation de base et leur formation continue à l'étranger. Si le flux de cardiologues étrangers vers la Suisse reste stable, l'OBSAN prévoit un excès de cardiologues, mais en l'absence d'immigration, une pénurie de cardiologues. La situation montre donc que nous ne devons pas trop réfléchir aux besoins quantitatifs, car nous ne pouvons en influencer que la plus petite partie. Il est bien plus important d'entrer en contact avec les directions cantonales de la santé et d'influencer autant que possible les évolutions régionales et cantonales.

Enfants sans tabac: la SSC a fait campagne pour le vote et a gagné.

Le président remercie le comité, qui travaille très bien ensemble, ce qui ne va pas forcément de soi, selon lui.

Le secrétariat a reçu le renfort de la biologiste moléculaire Dr. Luisa Schäfer, qui assure également la suppléance de Marjam Rüdiger. Le président remercie Karin Guldenfels et Marjam Rüdiger, les membres présents les remercient spontanément par des applaudissements.

4. Comptes annuels 2021 incl. rapport des vérificateur, décharge / budget 2022, Cotisation annuelle 2022

La parole est donnée au trésorier, Philipp Weiss. Il présente le bilan. 2020 a été une moins bonne année en raison de l'annulation du congrès, mais cela a été compensé par 2021. Les actifs ont augmenté. La SSC a désormais un compte auprès de la BLKB, car nous essayons d'éviter les intérêts négatifs. Nous avons fait un bénéfice de CHF 219'000, les groupes de travail ont fait une légère perte, mais dans l'ensemble nous avons bien géré. Les dépenses à la FMCH disparaîtront après la sortie de la FMCH. Nous avons dépensé un peu plus que les deux dernières années, mais les recettes ont été bonnes (p. ex. le cours Echo avec un résultat positif), c'est pourquoi il en résulte un bénéfice. Trois réviseurs (entreprise Dr. Röthlisberger AG, Sandra Torti et Patrick Monnier) n'ont pas constaté d'anomalies. Le trésorier les remercie pour leur travail rapide.

Comptes annuels: Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité dans la salle, sans voix contre ni abstention, en ligne il y a 6x oui et une abstention. Les comptes annuels sont donc approuvés.

Décharge: les membres dans la salle et en ligne donnent décharge au comité et à la direction sans voix contre ni abstention.

Budget: Les CHF 133 000 de cotisation à la FMCH constituent toujours un poste de dépenses important, de même que le financement de départ des registres. Une nouvelle solution informatique / un nouveau site Internet entraîneront des coûts supplémentaires. Au total, il en résulte une nette augmentation des dépenses, les recettes étant budgétées de manière très prudente. Si cela se produit, il en résultera une perte de CHF 85'040. L'année suivante, le budget devrait être à nouveau équilibré, car la contribution FMCH est supprimée.

Les membres approuvent le budget à l'unanimité, sans voix contre ni abstention en ligne comme dans la salle.

Cotisation des membres : Il est important que les membres continuent à assurer une part substantielle du financement de la SSC, actuellement environ 40% des recettes proviennent des cotisations des membres.

Les membres dans la salle et en ligne disent oui à l'unanimité, sans abstention ni vote contre, au maintien des cotisations des membres.

5. Rapports des commissions

Formation continue: Ph. Weiss poursuit immédiatement avec le rapport de la commission de formation continue (CFC). Il remercie son prédécesseur, Jürg Schwitter. Le devoir de formation continue se fonde sur l'art. 40b de la loi sur les professions médicales. Les cantons ont actuellement délégué la définition des exigences ainsi que l'obligation de surveillance aux sociétés de discipline médicale. Les demandes de diplômes de formation continue sont contrôlées par la SSC au moyen de sondages. Le programme de formation continue ainsi que les formulaires/listes de contrôle ont été révisés, l'accréditation de manifestations hybrides, de webinaires, d'e-learning est également possible après les périodes de pandémie et les règles correspondantes ont été clairement définies. Contrairement à d'autres sociétés de discipline médicale, l'accréditation des sessions de formation continue n'est pas automatisée, une demande reste nécessaire. 88% des membres ont un diplôme de formation continue, mais il y a de nombreux cardiologues en Suisse qui ne sont pas membres de la SSC. L'étendue des activités de la SSC dans le domaine de la formation continue est en discussion. Le président de la commission remercie Karin Guldenfels pour sa grande aide.

Qualité: le nouveau président de la commission, Lorenz Räber, prend la parole. Il y a exactement un an, les membres de la SSC votaient lors de l'AG et approuvaient la création d'un registre national de la qualité. En novembre 2021, un contrat a été conclu avec SwissRDL pour la gestion du registre. En avril 2022, une démonstration de la base de données a pu être testée, en juin, une première réunion du Steering Committee a eu lieu, la base de données est opérationnelle. Toutes les cliniques et tous les cabinets médicaux qui réalisent des angiographies coronariennes et/ou des PCI ont été contactés et informés. Presque tous ont répondu. Environ 30% collectent déjà des données structurées par un système interne, qui sont ensuite transmises par une interface, d'autres ont déjà un registre en cours et 40% veulent saisir les données manuellement. Les coûts d'installation s'élèvent à 200 000 CHF, tant qu'il y a un monitoring, les coûts d'exploitation s'élèvent à environ 150 000 CHF par an, ensuite les coûts seront plus bas. Une partie des coûts sera supportée par l'industrie. Dans une prochaine étape, un set-up et un test des interfaces auront lieu avec chaque centre (cela prend un peu de temps), la saisie manuelle est possible immédiatement après l'enregistrement des utilisateurs et une formation. Un premier rapport incomplet est prévu pour fin 2022, nous attendons le premier rapport complet pour fin 2023. Luisa Schäfer est l'interlocutrice principale pour tout ce qui concerne le registre.

Commission tarifaire: Christophe Wyss informe qu'une votation sur la réduction des primes a eu lieu en 2021 dans le canton de Zurich. Toutes les communes de Zurich l'ont rejetée à 64% au total. En matière de politique de santé, le paquet de mesures de maîtrise des coûts I (art. 47c LAMal) et II (budget global, rationnement ou objectifs de coûts) ainsi que l'initiative sur le frein aux coûts et l'initiative sur l'allègement des primes sont sur la sellette. Du côté du Parlement, nous nous dirigeons définitivement vers un tarif étatique. Le TARDOC n'a pas été approuvé par le Conseil fédéral. Le TARDOC n'est peut-être pas la solution optimale, mais il permettrait tout de même de conserver le droit de regard et de poursuivre le développement (soins). En résumé, il faut retenir qu'à l'avenir, on ne travaillera certainement pas et on ne tarifiera pas de la même manière qu'au cours des 20 dernières années. Mais le plus grand danger ne réside pas dans les salaires (où tout est à nouveau remis en question), mais dans la dégradation du système de santé. Le président de la commission remercie les collègues pour leur travail au sein des commissions.

6. Elections

Confirmative du comité

Le comité se présente pour une réélection après 2 ans: Les membres du comité sont réélus à l'unanimité pour 2 ans, sans voix contre ni abstention.

Remplacement de Jürg Schwitter; candidat: Tobias Rutz, Lausanne

Tobias Rutz se met à disposition comme candidat remplaçant de Jürg Schwitter en tant que représentant de l'Université de Lausanne. Tobias Rutz se présente brièvement. Tobias Rutz est élu à l'unanimité, sans voix contre ni abstention.

Le président remercie Jürg Schwitter et Jürg Schwitter le remercie à son tour.

Election de la vice-présidente 2022-2024: Béatrice Veragut Davies, Genève

Béatrice Veragut, cardiologue en pratique privée à Genève, se présente comme vice-présidente et est également élue à l'unanimité, sans voix contre ni abstention, comme vice-présidente pour 2022-2024.

Election du président 2022-2024: Richard Kobza, Lucerne

Richard Kobza, Lucerne, se présente à l'élection à la présidence de la SSC. Richard Kobza est élu président de la SSC pour 2022-2024 à l'unanimité, sans abstention ni vote contre.

Le nouveau président remercie pour la confiance accordée, c'est un grand honneur, une dignité, mais aussi un fardeau d'assumer cette fonction. En même temps, il remercie Felix Tanner, qui s'est lui-même qualifié de président en ligne. Malgré la pandémie du Coronavirus, il a fait preuve d'une forte présence et a vraiment réalisé beaucoup de choses (programme de formation continue, cours Echo, registre, etc.). Il le remercie pour son grand engagement et les membres l'applaudissent chaleureusement.

Le président présente maintenant le nouveau comité, qui est complété par les trois représentants de la SCOT (Nicolas Schärli), de la SSPC (Dominik Stambach) et de la SSHC (Peter Matt).

Confirmation des vérificateurs des comptes : Sandra Torti, Berne; Patrick Monnier, La-Chaux-de-Fonds, Dr. Röthlisberger AG, Berne

Le réviseur externe (Dr. Röthlisberger AG, Berne) ainsi que les réviseurs internes Sandra Torti et Patrick Monnier sont rééligibles. Les réviseurs sont réélus à l'unanimité pour deux années supplémentaires.

7. Admission de nouveaux membres

Les personnes suivantes demandent à être admises comme membres ordinaires:

Jasmina Alibegovic Zaza, Lukas Altwegg, Marco Amoruso, Panagiotis Antiochos, Stefania Aur, Michael Bayer, Benjamin Berte, Katherina Blumer-Till, Roxana Böhm-Palea, Martina Boscolo Berto, Lixi Caspary, Olivier Clerc, Sophie Degrauwe, Giulia Dominichini, Jean-Paul Durand, Christina Eigenmann, Florian Franzeck, Andreas Giannopoulos, Thomas Gilhofer, Thierry Grandjean, Maximilian Graw, Marvin Grossmann, Pascal Heiniger, Jan Herzberg, Daniel Hofer, Rebeca Höller, Philipp Jakob, Christel Kamani, Kostadin Katsarov, Joël Krüll, Mathieu Le Bloa, Mirjam Löffel, Sandro Marcaccini, Amel Mathiron Brahim, Argelia Medeiros Domingo, Pascal Meier, Anna Mitulla, Igal Moarof, Alessandro Negro, Nathalie Nieto, Ba Thanh Truc Ngo, René Nkoulou, Emine Peken, Rita Pires de Lima Sampaio Peixoto, Fabien Praz, Valeriya Rashkova, Ivano Reho, Florian Riede, Sabina Rosset, Olivier Roux, Yann Roux, Vladimir Rubimbura Mazimpaka, Daniel Rüegg, Franziska Schober, Selvije Seta, Kristin Siegenthaler, Patrick Siegrist, Georgios Siontis, Seoung Sou, Stefan Stortecy, Daniel Sürder, Njomeza Susuri Pfammatter, Laurene Suter-Magpantay, Amelle Tchoumi-Ngangue, Dieter Wagner, Ruppecht Wick, Thilo Witsch, Keiko Yonekawa, Andreas Zimmermann, Katarzyna Zuk und Daniela Zwisler.

Les membres approuvent, avec une abstention, l'élection collective des membres ordinaires.

Les personnes suivantes demandent à être admises comme membres SCOT:

Louhai Alwan, Marc Arcens, Rubén Fuentes Artiles, Babken Asatryan, Jana Balcova, Aruan Baskalingam, Ildiko Annabelle Benedek, Samir Bengueddache, Stéphanie Berset, Hadrien Beuret, Mey Boukenna, Theresa Brix, Achim Czopak, Chrisoula Derneksi, Roya Elvert, Jan Luca Estoppey, Oskar Galuszka, Nicolas Gautschi, Lena Gerber, Raffael Ghenzi, Rita Godhino, Tobias Göldi, Mark Güpfer, Priska Haas, Nadja Hämmerli, Tibor Huwyler, Lea Iten, Jiri Janata, Stjepan Jurisic, Myriam Kaddour, Pascal Kahlig, Nadia Kilani, Lucca Loretz, Eleonora Lupi, Daniel Lüscher, Mehdi Madanchi, Susanne Markendorf, Niccolo Maurizi, Marc Meier, Danielle Menosi Gualandro, Angela Mitrovic, Jan-Philipp Molketin-Many, Ani Nigolian, Barbara Pitta Gros, Arnaud Planchat, Livia Primiceri, Christian Puelacher, Martina Oslayova, Eva Rett, Sandra Ringler, Adil Salihu, Tom Sasse, Rabea Schlenker, Hadrien Schöpfer, Sara Schukraft, Lukas Schumacher, Thomas Seiler, Ioannis Skalidis, Zdenek Steffek, Lisa Steinbeck, Samuel Stempfel, Mariama Touray, Christine Tschannen, Jan Gerrit Van der Stouwe, Elia von Felten, Jeremy Weiner, Frederik Woll, Michael Würdinger, Nithya Yokendren, Aaron Zeyher, Leon Zwimpfer
Tous les candidats au statut de membre SCOT sont admis à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Les personnes suivantes demandent à être admises comme membres honoraires :

Hans R. Baur, Artur Bernardo, Roswitha Bugnon, Thomas Cron, Jürgen Frielingsdorf, Ulrich Ingold, Marjam Mani, Christoph Meili, Heinz Schläpfer Heinz, Udo Schwehr, Alex Thommen.

Jean-Luc Crevoisier et Reto Ratti sont décédés et une brève pensée leur est adressée.

8. Manifestations

La prochaine Assemblée annuelle commune SSC/SSCC – SSP/SST aura lieu du 21 – 23 juin 2023 à Bâle, l'Assemblée Générale le mercredi 21 juin 2023.

Le 30ème cours d'échocardiographie clinique de Lucerne aura lieu du 18 – 19 janvier 2023 à Lucerne.

9. Divers

Une question est posée par le public en fin d'assemblée : Markus Weinmann, Arlesheim, aimerait savoir si les membres continueront à recevoir une édition papier de Cardiovascular Medicine ou non. Le président répond que la CVM sera maintenue tant que l'EMH la produira.

Le président sortant remercie tous les participants et clôt la séance.

Pour le procès-verbal : Marjam Rüdiger / Felix Tanner
15 juin 2022